



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 janvier 2011***  
**D - 20110025**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET (présente à partir de 16h35), M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 15h40), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY (présent à partir de 15h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 16h35), M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 15h50), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE,

***Programme d'actions 2011 du Bordeaux Gironde Convention  
Bureau. Convention de partenariat. Approbation -  
Autorisation.***

M. Stéphan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons depuis plusieurs années l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau (BGCB), dont l'objectif est de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires à Bordeaux et en Gironde.

Depuis 2007, malgré une concurrence internationale accrue, Bordeaux arrive à se distinguer et est devenue la 4<sup>ème</sup> ville française pour les congrès internationaux, foires et salons. Selon le classement international des villes de congrès réalisé par l'ICCA, nous sommes passés de la 217<sup>ème</sup> place mondiale en 2007 à la 79<sup>ème</sup> en 2009. L'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco, la montée en gamme de notre offre d'hébergement doivent nous permettre de rester compétitif.

Suite à une décision du conseil d'administration du BGCB, il a été décidé que l'institution communiquera sur les marchés sous le nom de Bordeaux Convention Bureau. Cette décision prend acte que le tourisme d'affaires est surtout une composante du tourisme urbain et qu'il est avant tout un outil de marketing territorial qui doit s'appuyer sur une marque forte.

Pour 2011, le positionnement stratégique du BGCB portera essentiellement sur :

- la prospection pour identifier de nouveaux clients,
- la mise en avant des produits novateurs et de l'ensemble de l'offre de la destination
- la poursuite de la dynamique autour du Club des Ambassadeurs de Bordeaux, facilitateur de la venue de congrès associatifs.

Afin de suivre les préconisations d'Atout France et de l'association France Congrès, le BGCB va s'employer à développer des synergies avec l'ensemble des acteurs du développement du territoire de façon à s'appuyer sur les pôles d'excellence économiques de la région et conforter son rôle d'outil de développement économique.

Les modalités de ce partenariat (convention) ainsi que le programme d'actions 2011 sont décrits en annexe du présent rapport, pour un budget prévisionnel de 336 165 euros.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat 2011, dont le projet est ci-annexé,
- verser au Bordeaux Gironde Convention Bureau la somme de 50 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574 de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Stéphan DELAUX**  
**Adjoint au Maire**

Annexe 1

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2011  
VILLE DE BORDEAUX  
ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU**

Entre, la Ville de Bordeaux, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du ....., et reçue à la Préfecture le .....,

Et l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président Monsieur Christian DELPEUCH, autorisé par délibération de l'assemblée générale du 16 décembre 2010.

***EXPOSE***

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

***CONSIDERANT***

Que l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, domiciliée 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 7 mai 1991 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 1991, a pour but de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

**Article 1 – Activités et projets de l'association**

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'assigne au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, à la réalisation des activités de promotion et de développement du tourisme d'affaires à Bordeaux en mettant notamment en œuvre des actions de promotion sur :

- ⇒ le marché des congrès nationaux et internationaux,
- ⇒ le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales.

**Article 2 – Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- ⇒ une subvention de 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) pour l'année civile 2011.

**ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AIDE**

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- ⇒ la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions pour l'année 2011 en annexe,
- ⇒ l'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions.

Au regard du budget prévisionnel annexé, la réalisation des activités s'élève à 336 165 € et la subvention municipale à 50 000 €.

#### **ARTICLE 4 – MODE DE REGLEMENT**

Pour 2011, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues, s'élève à 50 000 €.

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- ⇒ 1<sup>er</sup> versement : 25 000 € dès signature de la présente convention,
- ⇒ 2<sup>ème</sup> versement : 25 000 €, au mois de juin 2011.

Elle sera créditée au compte de l'association BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU n° 30004 00320 00023637618 70, établissement : B.N.P. Bordeaux.

#### **Article 5 – Conditions générales**

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

## **ARTICLE 6 – CONDITION DE RENOUVELLEMENT**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

## **ARTICLE 7 – CONDITION DE RESILIATION**

En cas de non respect par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

## **ARTICLE 8 – CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ **une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,**
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau prévoient par ailleurs de se réunir, autant que de besoins, pour la mise en œuvre de la présente convention.

## **ARTICLE 9 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau.

## **ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux, Bordeaux Gironde Convention Bureau,	Pour l'association
Stephan DELAUX Adjoint au Maire	Christian DELPEUCH Président

# PROMOTION DE BORDEAUX SUR LE MARCHÉ DES CONGRÈS ET RÉUNIONS D'ENTREPRISES 2011



Bordeaux Gironde Convention Bureau

Plan d'actions Prévisionnel – assemblée générale du 16 décembre 2010

# Prospection commerciale

- **Sur le segment des congrès**

Le Convention Bureau va concentrer ses efforts sur le marché des congrès internationaux, là où il est plus à même d'apporter une valeur ajoutée à l'action menée par les professionnels et en particulier les centres de congrès.

La prospection sera orientée prioritairement vers les associations en lien avec les pôles d'excellence économiques du territoire

Renouveler les sources d'information en prospectant de nouveaux marchés

- **Sur le segment des réunions d'entreprises**

La priorité va être mise sur l'identification de prospects au sein des directions des grandes entreprises mais aussi les sièges européens des multinationales et le secteur médical et pharmaceutique.

# Salons professionnels

## **Tendances :**

Stabilité des grands salons professionnels avec une recherche de qualification des visiteurs tels que Bedouk MC&IT (Paris), EIBTM (Barcelone), IMEX (Francfort)

Création de « rencontres d'affaires » qui viennent s'ajouter aux grands salons - Meedex, Rencontres Pro – en offrant une approche différente des marchés avec des contacts plus qualifiés

## **Salons prévus en 2011 :**

Bedouk MC&IT, Paris, 2&3 février 2011 : stand Bordeaux avec 15 co-exposants

Imex, 24-26 mai 2011, Francfort : stand Bordeaux-Biarritz

Eibtm, 29 nov-1 déc 2011, Barcelone : stand Bordeaux-Biarritz

Imex Americas, 11-13 oct 2011, Las Vegas (nouvelle manifestation créée par Imex pour relancer le marché américain) : stand Bordeaux



# Workshops

## Tendances :

Plusieurs opérateurs proposent des Rencontres d'Affaires avec un public plus limité que les salons mais mieux qualifié et des prises de rendez vous entre exposants et visiteurs

Certaines de ces manifestations sont organisées en région, par ex. Rencontres Pro à Biarritz en avril 2011

France Congrès et le French Convention Bureau développent de plus en plus des actions sur la cible associative de façon à répondre à la demande des Villes/Bureaux membres

## Sont prévus en 2011 :

29 mars, Journées de Rencontre de France Congrès : stand **Bordeaux**

Novembre, manifestation du CFTAR sur la cible des associations internationales

Décembre : Les Rencontres Œnologiques – invitation de prospects parisiens à une soirée en présence de professionnels membres du convention bureau autour de dégustations de vins chez Lavinia à Paris (140 clients en 2010)

À l'étude : Meedex Biarritz en Juillet

# Eductours

## Tendances

Les clients sont très demandeurs d'éductours qui leur permettent de visiter une destination et qualifier l'offre qui leur est proposée

Le Convention Bureau privilégie les visites d'inspection (1 client pour 1 projet) pour lesquelles le retour sur investissement est beaucoup plus élevé, la visite d'inspection permettant le plus souvent de conforter une candidature

## Prévus en 2011 :

4-6 février, Événement France d'Atout France : accueil post salon Bedouk lors duquel le CFTAR envoie dans les régions des délégations accueillies à Paris sur le salon. En partenariat avec les autres membres du CFTAR à Bordeaux, accueil de la délégation asiatique composée d'une vingtaine d'agences MICE en provenance d'Inde/Corée/Hong Kong/Japon/Asie du Sud Est.

## En projet :

éductour Grande Bretagne (en partenariat avec Atout France)

éductour Espagne (en partenariat avec Atout France)

Éductour agences parisiennes

# Club des Ambassadeurs

Le Club entre dans sa quatrième année d'existence. Après avoir été très porteur on ressent un certain essoufflement. Une réflexion va être menée afin de redynamiser cette action qui est indispensable dans une démarche de prospection de congrès nationaux et internationaux

## Actions prévues

28 janvier : dîner de rentrée du Club des Ambassadeurs au château Kirwan

Printemps/Automne : anniversaire du Club – récompense des ambassadeurs qui auront organisé un congrès d'envergure en 2011

Invitation des ambassadeurs aux événements de l'année : Jumping International, Vinexpo, Evento, manifestations autour du fleuve

Parallèlement aux actions destinées à animer le réseau, une requalification des membres du Club des Ambassadeurs va être engagée pour attirer de nouveaux membres porteurs de projets d'envergure intéressant le territoire sur le plan économique.

# Relations avec les adhérents

- Poursuite des actions d'animation du réseau des professionnels membres du convention bureau avec pour objectif :

D'engager l'ensemble des professionnels dans une dynamique commune de promotion de la destination

Développer les synergies et les opportunités d'affaires entre les membres du CB

- Limiter les démissions de membres
- Faire adhérer les lieux ou prestataires utiles pour améliorer l'offre du CB

# Recettes

Cotisation des adhérents professionnels	103 665 euros
Contribution aux actions de promotion	52 500 euros
Subvention Ville de Bordeaux	50 000 euros
Subvention CUB	50 000 euros
Contribution CCIB	50 000 euros
Contribution CIVB	30 000 euros
Budget Global	336 165 euros

# Dépenses

Postes	Montant
<u>Promotion</u> Salons, workshops, démarchages, éductours, Club des ambassadeurs	102 600 euros
<u>Frais divers de promotion</u> Brochures, clés usb, mission et réceptions, déplacements, internet, téléphone	20 500 euros
<u>Adhésions associations professionnelles</u> ICCA, Atout France, CFTAR, Office de Tourisme de Bordeaux, CDT, Apacom	6 620 euros
Réunions BGCB et divers	1 000 euros
Salaires et frais divers de fonctionnement	204 180 euros
Réserve	1 265 euros

